

SERVICE DE LA GESTION DU PERSONNEL

ARRETE n° 2004 **1201** /MS/SG/DRH/SGP^v
portant nomination de Chefs de service

LE MINISTRE DE LA SANTE



- VU la Constitution ;
VU le Décret n° 2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2002 portant remaniement du gouvernement du Burkina Faso ;
VU la Loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;
VU le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;
VU l'Arrêté n° 2003-153/MS/CAB du 14 juillet 2003 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines.

ARRETE

Article 1 : Les agents ci-après désignés relevant du Ministère de la Santé, sont nommés Chefs de service à la Direction des Ressources Humaines conformément au tableau ci-dessous :

N° mle	Noms et Prénoms	Emploi	Fonction
26888	MILLOGO Jean Jacques	Médecin	Chef du service Recrutement et Formation
70052	BAZIE Batia Jean	Conseiller en GRH	Chef du service de la Gestion du Personnel
49441	GNANKINE Ibrahima	Gestionnaire des Hôpitaux	Chef du service Administratif et Financier

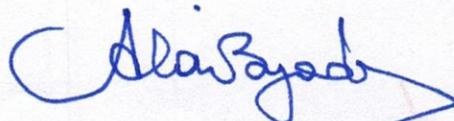
Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur des Ressources Humaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leurs qualités sus nommées sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- 1 - CAB
- 1 - SG
- 1 - IGSS
- 1 - DRH
- 1 - DAF
- 1 - DCF
- 1 - Solde
- 1 - Trésor
- 3 - Intéressés
- 3 - Archives

Ouagadougou, le 01 JUL 2004



Bédouma Alain YODA /-